

SYNDICAT MIXTE des PORTS du BASSIN d'ARCACHON
Conseil Syndical du 18 septembre 2025

Procès-verbal

Membres du Conseil Syndical : 10

Membres en exercice : 10

Membres présents : 8

Votes exprimés : 10

M. Jean GALAND, M. Jean-François BOUDIGUE, Mme Marie LARRUE, M. Jean-Yves ROSAZZA, M. Alain BALLEREAU, M. Cédric PAIN, M. Stéphane LE BOT, Mme Karine DESMOULIN.

Un pouvoir est donné à M. Jean-François BOUDIGUE par M. Patrick DAVET.

Un pouvoir est donné à M. Jean-Yves ROSAZZA par M. Xavier DANHEY.

Excusé(e)s :

M. Patrick DAVET, M. Bruno LAFON, M. Xavier DANHEY.

Assistaient à la réunion :

M. Erice COIGNAT.

Président de séance :

M. Jean GALAND.

Secrétaire de séance :

M. Jean-François BOUDIGUE.

Assistaient également à la réunion :

M. Cyril CLEMENT (SMPBA), Mme Jocelyne SARRAUTE (SMPBA), M. Thierry DAVID (SMPBA).

Les convocations aux membres du Conseil Syndical ont été envoyées le 1^{er} septembre 2025.

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut valablement délibérer.

La séance réunie le 18 septembre 2025 est ouverte à 10h00.

Sous la présidence de Monsieur Jean GAI

- Le Procès-Verbal du Conseil Syndical du 6 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.
- M. Jean-François BOUDIGUE est désigné comme secrétaire de séance.

Délibérations à l'ordre du jour de cette séance :

- **Délibération 13-2025** : Décision Modificative n°1 - Budget 2025.
Délibération adoptée à l'unanimité.
- **Délibération 14-2025** : Débat d'Orientation Budgétaire 2026.
Observations : Préalablement au vote, des précisions sont apportées, notamment sur la consultation en cours pour les études techniques et les démarches environnementales dans la perspective de la conception et la construction d'un navire permettant l'entretien de la navigabilité des ports, afin d'espacer les opérations de dragage.
Délibération adoptée à l'unanimité.
- **Délibération 15-2025** : Modification des membres du Conseil Consultatif.
Observations : N'ayant pas reçu de la part des instances représentant les professionnels, ce jour 18 septembre 2025, les éléments nécessaires permettant de modifier la liste des membres du Conseil Consultatif, le Président du Conseil Syndical du SMPBA décide de reporter le vote de la présente délibération à la prochaine séance.
Délibération reportée.
- **Délibération 16-2025** : Prise en charge des titres d'abonnement dans le cadre des déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.
Délibération adoptée à l'unanimité.
- **Délibération 17-2025** : Renouvellement du Plan d'actions Egalité entre les femmes et les hommes 2025/2027.
Délibération adoptée à l'unanimité.
- **Délibération 18-2025** : Création de poste Responsable des ports de la Teste de Buch et Gujan-Mestras et tableau des effectifs permanents actualisé.
Délibération adoptée à l'unanimité.
- **Délibération 19-2025** : Création de poste Responsable du Bureau Ressources Humaines et Administration Générale et Tableau des effectifs actualisé.
Délibération adoptée à l'unanimité.
- **Délibération 20-2025** : Admission créances en non-valeur.
Délibération adoptée à l'unanimité.
- **Délibération 21-2025** : Modification du Règlement de Gestion des ports du SMPBA.
Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Délibération 22-2025 :** Modifications des membres de la Commission d'Appel d'Offres.
Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Délibération 23-2025 :** Autorisation de passage du GR6 sur le domaine public maritime du port de La Teste de Buch.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Il est proposé aux membres de l'assemblée que le prochain Conseil Syndical se déroule le mercredi 17 décembre 2025 à 9h30, à Lanton.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 00.

Date de publication des délibérations : le 22 septembre 2025

Le Secrétaire de Séance



Jean-François BOUDIGUE

Le Président du Syndicat Mixte
des Ports du Bassin d'Arcachon



Jean GALAND